

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### Associations et fondations d'entreprise



**PREMIER  
MINISTRE**

Direction de l'information  
légale et administrative

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

## Annonce n° 1801

### 94 - Val-de-Marne

### ASSOCIATIONS

### Créations

Déclaration à la préfecture du Val-de-Marne

**COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ D' ORLY, CHOISY-LE-ROI, THIAIS, ABLON-SUR-SEINE, VILLENEUVE-LE-ROI (CPTS OCTAV).**

*Objet* : créer et de porter la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du territoire de Orly, Choisy-le-Roi, Thiais, Ablon-sur-Seine, Villeneuve-le-roi (dite CPTS OCTA V) ; Promouvoir l'organisation territoriale ambulatoire du système de santé dans le territoire et de ses environs, en conformité à la définition d'une CPTS telle que décrite dans l'article 1434-12 du Code de la Santé Publique Élaborer un projet et de réunir autour de ce projet les professionnels de santé de soins primaires et secondaires, les structures sociales et médico-sociales impliquées dans la prise en charge ambulatoire sanitaire et sociale des habitants du secteur géographique défini ; Enrichir le projet de santé au fur et à mesure qu'apparaissent les demandes et les besoins de santé ; Faciliter l'expression et la prise en compte des usagers de la Santé (associations de patients) ; Développer l'accès aux soins pour les habitants du territoire et lutter contre les inégalités sociales de santé ; Développer la coordination, la continuité, la qualité et l'efficacité des soins curatifs et préventifs délivrés aux habitants du territoire ; Favoriser les échanges entre les différents acteurs de la santé évoluant dans les champs du sanitaire et du social ainsi que les échanges entre les acteurs libéraux, les structures hospitalières, les réseaux de soins, les dispositifs d'appui à la coordination, GHT, PTA, CLS, CTS, les collectifs de patients, les autres CPTS du département, les collectivités locales, les représentants départementaux, organismes payeurs ; Proposer et favoriser des actions de prévention et de promotion de la santé au regard des besoins du territoire ; Inciter à l'accueil et à l'implantation des étudiants et des personnes en cours de formation dans les secteurs de compétences des professions adhérentes au projet de santé de la CPTS ; Favoriser les conditions de travail et le bien-être des professionnels de santé ; D'être le représentant des professionnels adhérents et réunis autour du projet de santé commun auprès des pouvoirs publics, des institutions des domaines de la santé et du social, des collectivités locales, départementales régionales et plus ; au jour de la création de l'Association, son objet et ses moyens d'action n'impliquent aucune activité économique au sens des dispositions de l'article L442-7 du Code de commerce

*Siège social* : 2, rue Saint Martin, 94290 Villeneuve-le-Roi.

*Date de la déclaration* : 31 décembre 2020.